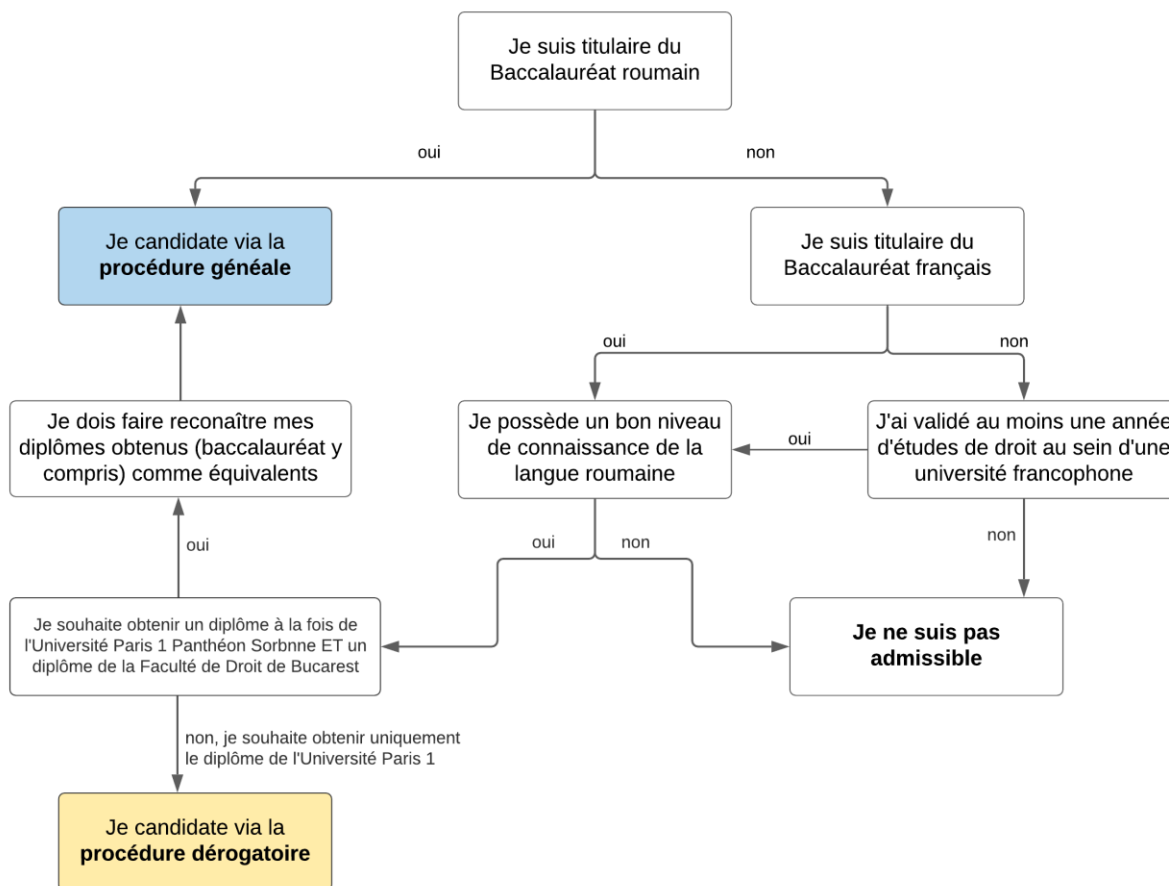


Deux procédures d'admission co-existent : la procédure générale (I) et la procédure dérogatoire, qui concerne uniquement les personnes issues d'un lycée français ou d'une université francophone (II).



Procédure générale d'admission

Tout titulaire du Baccalauréat roumain ou titre jugé équivalent peut être accepté au Collège juridique en première année de Licence. L'admission se fait en deux étapes :

Étape 1 : Réussir le concours d'entrée à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest (épreuves le 20 juillet 2023). [Voir les modalités sur le site internet de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.](#)

Les candidats doivent déclarer, au moment du dépôt de leur dossier d'inscription au concours d'entrée de la Faculté de droit, leur intention de présenter leur candidature à l'entrée au Collège (case à cocher dans le formulaire d'inscription de la Faculté).

Étape 2 : Être sélectionné au Collège juridique. La sélection diffère selon le profil des candidats :

I. Les étudiants des lycées et filières bilingues françaises de Roumanie, ainsi que les titulaires de certificats de langue française attestant d'un niveau B1 au minimum (DELF, DALF) sont admis automatiquement après transmission d'un dossier comprenant :

- les informations suivantes : nom, prénom, adresse, lycée d'origine, numéro de téléphone et adresse email ;
- la copie d'une pièce d'identité :

- une attestation de réussite au sein d'un lycée ou d'une filière bilingue français, et/ ou une copie de diplôme ou certificat de langue française exigé.

Le contenu du dossier doit être rassemblé en un seul fichier PDF et être envoyé au plus tard le 31 juillet 2023 à l'adresse mail suivante : admin@collegejuridique.ro

II. Les autres candidats devront envoyer un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de motivation rédigée en français sur laquelle figure le lycée d'origine, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse email du candidat ;
- la copie d'une pièce d'identité ;
- le/les relevé(s) des notes obtenues au lycée (couvrant au moins les deux dernières années) ;
- la liste des activités scolaires et extra-scolaires effectuées en français (ex : cours de français, camps de vacances, concours francophones...).

Le contenu du dossier doit être rassemblé en un seul fichier PDF et être envoyé au plus tard le 31 juillet 2023 à l'adresse mail suivante : admin@collegejuridique.ro

Annonce des résultats : le 8 août 2023.

Les candidats admis seront contactés à la fin du mois d'août par le Collège Juridique afin de procéder à leur inscription administrative à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Procédure dérogatoire d'admission

Les étudiants du Collège juridique doivent en principe être inscrits à la fois à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest (concours d'entrée) et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (par l'intermédiaire du Collège juridique).

A titre dérogatoire et exceptionnel, des étudiants non inscrits à la faculté de droit de l'Université de Bucarest peuvent être admis en première année au Collège juridique ; il s'agit :

- des titulaires du diplôme français de Baccalauréat démontrant posséder un bon niveau de connaissance de la langue roumaine (entretien oral en langue roumaine),
- des personnes ayant validé au moins une année d'études de droit au sein d'une université francophone et démontrant posséder un bon niveau de connaissance de la langue roumaine (entretien oral en langue roumaine),

L'admission se fait en deux étapes.

Etape 1 : Pré-sélection sur dossier (2 mai 2023 – 23 mai 2023).

Le dossier doit être envoyé entre le 2 mai et le 23 mai 2022 à l'adresse admin@collegejuridique.ro, et doit être composé des éléments suivants (rassemblés en un seul document PDF) :

- pour les titulaires du baccalauréat français : une lettre de motivation en français, une copie de pièce d'identité, une copie du diplôme français du Baccalauréat ou d'une attestation de réussite à cet examen, et des relevés de notes de deux dernières années de scolarité ;
- pour les personnes ayant validé au moins une année d'études de droit au sein d'une université francophone : une lettre de motivation en français, une copie de pièce d'identité, une copie du Baccalauréat ou diplôme équivalent, une attestation d'inscription dans une université francophone (pour une année au moins) et des relevés de notes correspondant à ce diplôme, ainsi que les relevés de notes de scolarité et/ou d'études (selon le cas) des deux années précédentes.

Etape 2 : Entretien oral pour évaluer le niveau de langue roumaine du candidat (24 mai 2023 – 27 mai 2023).

En cas de réussite à cet entretien, l'admission au Collège juridique sera acquise pour l'année universitaire à venir.

Annonce des résultats : le 2 juin 2023.

Une deuxième session d'admissions aura lieu selon les mêmes modalités (seuls les dates changent) :

- Pré-sélection sur dossier entre le 1er juillet 2023 et le 1er août 2023 ;
- Entretien oraux entre le 2 août 2023 et le 5 août 2023 ;
- Annonce des résultats : le 8 août 2023.

Attention - Les étudiants sélectionnés seront admis au Collège juridique et seront inscrits uniquement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (seuls les étudiants admis selon la procédure générale d'admission sont inscrits à la fois à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'Université de Bucarest). Les étudiants admis sur procédure dérogatoire ne pourront se prévaloir de la qualité d'étudiant de l'Université de Bucarest :

- ils ne pourront donc pas recevoir le diplôme de l'Université de Bucarest (mais uniquement le diplôme de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ;
- ils devront prendre les mesures nécessaires pour être en règle concernant leur droit de séjour sur le territoire roumain alors qu'il ne seront pas inscrits au sein d'une université roumaine (se renseigner auprès des autorités roumaines) ;
- ils devront acquitter une taxe administrative pour l'année universitaire 2023/2024 à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest en plus des frais d'inscription à l'Université Paris 1.

Les étudiants sélectionnés sur procédure dérogatoire ont néanmoins l'obligation de suivre les cours et de passer les examens des matières en langue roumaine du programme de Licence du Collège juridique, dans les mêmes conditions que les autres étudiants du Collège juridique (voir les matières suivies d'une étoile (*) sur la plaquette des enseignements).

Frais d'inscription

Étudiants inscrits à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à la Faculté de Droit de Bucarest (étudiants admis selon la procédure générale)

Les étudiants inscrits à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à la Faculté de Droit de Bucarest doivent payer à la fois :

- **Les frais d'inscription à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.**

Attention, les frais d'inscription à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour les formations au Collège Juridique diffèrent des frais d'inscription pour les formations « classiques ».

Montant des frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2023-2024 : 345,00 € (exonération de la CVEC pour tous les étudiants).

- **Les frais d'inscription à la Faculté de Droit de Bucarest.**

Montant des frais d'inscription à la Faculté de Droit au titre de l'année universitaire 2023-2024 : contacter la Faculté de Droit de Bucarest pour plus de détails.

Étudiants inscrits uniquement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (étudiants admis selon la procédure dérogatoire)

Les étudiants inscrits uniquement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne doivent payer à la fois :

- **Les frais d'inscription à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.** Attention, les frais d'inscription à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour les formations au Collège Juridique diffèrent des frais d'inscription pour les formations « classiques » de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Montant des frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2023-2024 : 345,00 € (exonération de la CVEC pour tous les étudiants).

- **Une taxe administrative à la Faculté de Droit de Bucarest.**

Les étudiants concernés seront contactés à ce sujet.